

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Convention-de Coopération

Entre

Le Laboratoire d'Hydraulique et de Constructions hydrauliques de l'Université BADJI Mokhtar- Annaba- Algérie
Situé au Bloc de recherche F 1er étage
BP 12, 23000 Annaba –Algérie, représenté par son Directeur,
Pr. Lahbassi OUERDACHI et le Recteur de l'université Badji Mokhtar- Annaba,
Ci-après désigné par « **LHCH**»,

D'une part

Et

Le Centre de recherche international en hydrauliques et travaux publics, CRITER ALGERIE, représenté par son Directeur, M. Abdelkader HANI
, Ci-après désigné par « **CRITER Inc.**», sis à : Représenté par Gabriel J.ASSAF
Domicilié à Montréal, Québec, H2V 2L8, Canada

D'autre part



Considérant :

-/ l'importance des liens historiques d'amitié, de coopération et d'échanges entre l'Algérie et le Canada

-/L'intérêt de créer des partenariats gagnant-gagnant entre les universitaires algériens et canadiens ;

-/ Les besoins d'enseignement scientifique et de développement technologique dans le domaine de la gestion des infrastructures ;

-/ L'expertise de l'équipe multidisciplinaire de CRITER Algérie tant au point de vue pédagogique que pratique et sa capacité à mobiliser des experts universitaires dans les disciplines visées ;

-/ L'intérêt du LHCH dans le développement de formations intra et extra-université ;

-/ le désir mutuel de collaboration, d'échanges et de transfert de connaissances ;

-/ Les principaux objectifs de la recherche scientifique et du développement technologique tels qu'ils sont définis par la loi N° 08-05 du 16 Safar 1420 correspondant au 23 février 2008 et projetés pour la décennie à venir et les textes réglementaires y afférents ;

-/ La nécessité et l'intérêt des institutions et des entreprises de tous secteurs socioéconomiques confondus à tirer profit des résultats de cette convention ;

-/Partageant une volonté commune de vouloir insuffler une nouvelle dynamique à la coopération qui devrait liée les deux institutions dans les domaines scientifiques et techniques

-/Soucieux d'assurer aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants un cadre de coopération et d'échanges propice au développement d'un partenariat serein et mutuellement bénéfique

Les deux Parties conviennent de ce qui suit :



